

**COMMUNE DE FLEURY  
DEPARTEMENT DE L'AUDE**

*Police Municipale  
FR/DT*

**ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE n°484-2024**

**OBJET** : Organisation « TELETHON » les 30 novembre et 01 décembre 2024

**Le Maire de la Commune de FLEURY D'AUDE,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2211-1, L 2212-1, L2213-1, L2212-2, L2213-4,

VU le Code Pénal et particulièrement son article R 610-5,

VU le Code de la Route et notamment les articles R 248, R 249 et R 250 et R 251,

**CONSIDERANT** l'organisation du TELETHON et la participation des associations de la commune pour cet événement les 30 novembre et 01 décembre 2024,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prendre des mesures afin de garantir la sécurité des usagers,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'association « Le Grand Large » représentée par son président, M. RONZATTI Pierre est autorisée à occuper le domaine public, Place de Vergnettes, le 30 novembre de 08h00 à 22h00 et le 01 décembre 2024, de 08h00 à 20h00.

**Article 2** : L'association Fils et Tissus, représentée par sa présidente, Mme Anne FALANDRY est autorisée à occuper le domaine public :

Place Jean Moulin, le 30 novembre 2024 de 09h00 à 12h00.

Marché de Saint-Pierre la Mer, le 01 décembre 2024 de 09h00 à 12h00.

**Article 3** : Une déambulation musicale dénommée « Tour de Ville en Musique », organisée par la fanfare Tarabrass, se déroule le 30 novembre 2024, de 18h30 à 20h00, à Fleury village. L'association Tarabrass, représentée par son Président, M. Eric DAVID est autorisée à occuper le domaine public pendant la durée de la manifestation.

Sur le trajet emprunté par la fanfare, la circulation est régulée pendant toute la durée de la manifestation par la police municipale.

**Article 4** : Monsieur le Directeur Général des Services, le Chef de la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté.

**Fait à Fleury d'Aude, le 14 novembre 2024.**

**Pour le Maire et par délégation  
L'adjoint délégué à la sécurité  
Pascal MORO**



Ampliation : Association Le Grand Large  
Association Fils et Tissus  
Association Tarabrass  
Responsable du service Animations et Communication  
Responsable du service des Sports et Associations